



# Règlement de l'Impérial Trail de Fontainebleau

## 1. Organisation

L'Impérial Trail, est un évènement sportif organisé par l'association TRI AVENTURE : Association loi 1901 N° 077401132 sous-préfecture de Fontainebleau

Affiliation FFTri N° 01204 depuis 2007  
Affiliation FFA N° 077141 depuis 2013

## 2. Epreuves

L'Impérial Trail aura lieu le samedi 14 septembre 2024 dans la forêt de Fontainebleau à l'Hippodrome de la Solle, Route de l'Hippodrome de la Solle, 77300 Fontainebleau

Cet évènement est composé de 5 courses différentes dont 1 est dédiée aux enfants de moins de 15 ans. Tous les départs se font à l'Hippodrome de la Solle.

- **L'Impérial Trail:** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotrace plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 67 km, avec environ 1170 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre mais dans un temps limité. Le départ est fixé à 8h. Cette course rentre dans la catégorie M du règlement des manifestations de Running FFA.
- **Marath'bleau :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotraces plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 45 km avec environ 740 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre mais dans un temps limité. Le départ est fixé à 9h00. Cette course rentre dans la catégorie S du règlement des manifestations de Running FFA.
- **Trophée Philippe Mahut :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus et les sentiers de grande randonnée de Fontainebleau mais également des sentiers monotraces plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 24 km avec environ 330 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre. Le départ est fixé à 9h30. Cette course rentre dans la catégorie XS du règlement des manifestations de Running FFA.
- **L'Impératrice :** Course de pleine nature empruntant en grande partie les sentiers bleus de Fontainebleau mais également des sentiers monotraces plus techniques (racines, sable, et rochers). Le parcours forme une boucle de 13 km avec environ 210 mètres de dénivelé positif. La course se déroule en individuel, en une seule étape et à allure libre. Le départ est fixé à 10h30. Cette course rentre dans la catégorie XXS du règlement des manifestations de Running FFA.
- **Le Km Infernal Run Green:** C'est une course d'obstacles non chronométrée de 1km, réservée aux enfants de 6 à 15 ans. Le départ en plusieurs groupes est prévu à partir de 11h00



### **3. Conditions de participation**

La participation à l'une des courses entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité des courses, relatives, notamment à la sécurité.

Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères de catégorie/distance référencés par la FFA. En l'occurrence, seuls les coureurs entrant dans les catégories d'âge Masters (VE), Sénior (SE) et Espoir (ES) (né avant 2005) sont invités à participer aux épreuves de l'Impérial Trail pour lesquelles ce règlement s'applique.

### **4. Inscription**

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne directement sur le site internet de Protiming; <https://protiming.fr> ou via le site internet du club Tri Aventure : <https://imperial-trail.fr/>.

Une limite maximale de 1800 participants est fixée pour les courses suivantes : L'Impérial Trail, Marath'bleau, Trophée Philippe Mahut, l'Impératrice.

Les licences FFTRI, FFCO et FFA, en cours de validité à la date de la manifestation sont acceptées. Pour les non licenciés, le Parcours de Prévention Santé (PPS) sera disponible sur le site de Protiming.

La date limite d'enregistrement des inscriptions est fixée au lundi 9 septembre 2024 à 12h00.

Aucune modification de course ni transfert d'inscription ne sera effectuée à partir du 24 août 2024, les dossards étant nominatifs.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

En cas d'annulation de la course, l'organisation procédera au remboursement de l'inscription, après retenue de 10 % correspondant aux frais non récupérables exposés pour l'ensemble des actions avant course.

**Aucune inscription ne sera possible sur place.**

**Droit d'engagement :**

- **L'Impérial Trail:** 67 € euros
- **Marath'bleau :** 46 € euros
- **Trophée Philippe Mahut:** 30 € euros
- **L'Impératrice :** 19 € euros
- **Le Km Infernal Run Green:** 0 €
- **Repas accompagnant :** 10 €



## **5. Remboursement**

Aucun remboursement n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation sauf si le/la participant-e a souscrit une assurance annulation au moment de l'inscription en ligne sur la plateforme Protiming.

## **6. Equipements**

Pour l'Impérial, le Marath'bleau et le Trophée Philippe Mahut, les participants ont l'obligation de se munir d'un téléphone portable en état de marche et allumé, d'une réserve d'eau (minimum 2L), d'une couverture de survie, d'une réserve alimentaire, et *a minima* d'une éco-cup. Aucun gobelet en plastique ne sera fourni aux ravitaillements.

Pour l'Impératrice il est recommandé de se munir d'une réserve d'eau, d'un téléphone portable et d'une éco-cup.

Les bâtons sont interdits sur toutes les courses.

## **7. Dossards**

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur **présentation d'une pièce d'identité**.

Le retrait des dossards se déroulera à l'Hippodrome de la Solle de Fontainebleau :

- le vendredi 13 septembre 2024 de 16h à 20h

- et le samedi 14 septembre 2024 de :

- 6h30 à 7h30 pour l'Impérial Trail, départ 8h
- 7h30 à 8h30 pour le Marath'Bleau départ à 9h00
- 8h00 à 9h00 pour le Trophée Philippe Mahut, départ 9h30
- 9h00 à 10h00 pour l'Impératrice, départ 10h30

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence pendant toute la durée de la course.

## **8. Sécurité et assistance médicale**

### **- Sécurité**

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route et les priorités. Les concurrents seront les seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles.

### **- Assistance médicale**

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles et des médecins.

Ces derniers seront alertés en cas de besoin par les pisteurs répartis sur le parcours.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à poursuivre l'épreuve.



## **9. Postes de contrôle et postes de ravitaillements**

Chaque coureur sera muni d'une puce électronique.

Des postes de contrôle inopinés sont mis en place tout le long des parcours. La majorité des points de contrôles (point d'abandon) sont situés aux points de ravitaillement.

- Pour **l'Impérial Trail**, sont proposés : 3 ravitaillements solides et liquides (Km 22,4, Km 44,5, Km 59). 2 ravitaillements liquides (Km 11,5 et 36) Un repas sera servi à l'Hippodrome de la Solle à l'issue de la course.
- Pour **le Marath'bleau**, sont proposés : 2 ravitaillements solides et liquides (Km 22,4, Km 36,5) et 1 ravitaillement liquide (Km 11,5). Un repas sera servi à l'Hippodrome de la Solle à l'issue de la course.
- Pour **le trophée Philippe Mahut**, sont proposés : 1 ravitaillement solide liquide (Km 16). Un repas sera servi à l'Hippodrome de la Solle à l'issue de la course.
- Pour **l'Impératrice**, un ravitaillement est prévu à l'arrivée de la course.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

## **10. Horaires de départ et barrières horaires**

Le départ et l'arrivée de toutes les épreuves aura lieu à l'Hippodrome de la Solle à Fontainebleau à :

- **l'Impérial Trail** : départ 8h – barrières horaires : Km 22,4 à 11h45, Km 44,5 à 15h25 et Km 59 à 17h50
- **le Marath'bleau** : départ 9h00 – barrières horaires: Km 22,4 à 12h44, Km 36,5 à 15h05
- **Trophée Philippe Mahut** : départ 9h30 – barrière horaire: Km 16 à 12h40
- **l'Impératrice** : départ 10h30

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas).

L'ensemble des coureurs devra avoir terminé la course au plus tard à 19h.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de ravitaillement avant la barrière horaire et ce, quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard et sa puce, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et /ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou de modifier les barrières horaires.



## **11. Soins**

Des kinésithérapeutes et ostéopathes sont à disposition sur site à l'arrivée.

## **12. Abandon et rapatriement**

Sauf dans le cas où l'état de santé du coureur nécessite une évacuation d'urgence, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle (point de ravitaillement) offrant une solution de rapatriement en navette.

Le coureur doit prévenir le responsable du poste de contrôle (point de ravitaillement) de sa décision d'abandonner afin qu'il invalide définitivement son dossard, et récupère la puce. Dès lors, le coureur n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

En cas de volonté d'abandon en tout autre lieu du parcours, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent (ravitaillement le plus proche) et de signaler son abandon au chef de poste. Si, lors de ce retour en arrière, le coureur rencontre les serres files, ce sont ces derniers qui invalideront le dossard et le coureur n'est alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

## **13. Balisage**

Par respect pour l'environnement aucune peinture ne sera utilisée, l'ensemble du balisage sera composé de rubalise et de flèches.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

## **14. Assurance**

### **Responsabilité civile**

- L'association TRI AVENTURE est couverte par une assurance 'responsabilité civile', souscrite auprès de la AIAC Sud-Ouest, enregistré auprès de FFA sous le numéro d'affiliation 077141. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'organisateur, de celle des bénévoles et participants.

### **Individuelle accident**

- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.
- En complément, il est donc vivement conseillé aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques/frais de recherche et d'évacuation. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme et vous est proposé lors de votre inscription en ligne, au prix de 15 centimes.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents. Aucun recours ne pourra être intenté à l'encontre de l'organisateur et des bénévoles en cas de dommages et/ou de séquelles résultant de la participation aux différentes épreuves.



## **15. Modification des parcours, des barrières horaires ou annulation de la course**

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours et les emplacements des postes de ravitaillements sans préavis.

En cas de conditions météo défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier les horaires de départ, les barrières horaires et /ou d'arrêter voire d'annuler les épreuves.

## **16. Droit à l'image**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image et renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

## **17. Classement et récompenses**

Les 3 premiers du classement Scratch de chaque course seront récompensés. Tous les lots sont à retirer sur place, lors de la remise des récompenses. Aucun lot ne sera envoyé ultérieurement.

## **18. Environnement**

Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

Il est impératif de suivre les parcours sans couper les sentiers pour la sécurité des participants et la protection du milieu naturel.

Bonne course !